
MICHELLE DESMYTER : Je vais lancer l'enregistrement puisqu'il n'y a plus personne dans la salle d'attente, tout le monde est rentré dans la réunion. Cette réunion est enregistrée.

Bonjour à tous, bon après-midi, bonsoir. Bienvenue à l'appel du groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large aujourd'hui mercredi 18 janvier 2023. En raison du nombre important de participants et pour gagner du temps, nous n'allons pas faire l'appel nominal. Toutefois, tous les participants, qu'ils soient sur Zoom ou au téléphone, seront notés après la réunion d'aujourd'hui. Veuillez noter les excuses de Priyatosh Jana, de Satish Baby, de Claire Craig, de Marita Moll, d'Alfredo Calderon et de Lilian de Luque Bruges.

Du côté du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Chantelle Doerksen, Claudia Ruiz et moi-même, Michelle DeSmyter. Je vais m'occuper de la gestion de cet appel. Nos interprètes d'espagnol sont Paula et Lilian et nos interprètes de français sont Jacques et Aurélie. Veuillez noter que nous aurons également la transcription en temps réel pour l'appel d'aujourd'hui. Je vais vous partager le lien sur le chat dans un instant.

Petit rappel : veuillez indiquer votre nom avant d'intervenir pour la transcription et veuillez rester sur muet si vous n'intervenez pas pour éviter tout bruit parasite. Veuillez parler lentement et distinctement pour nos interprètes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Sur ce je vous cède la parole, Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Michelle.

Bienvenue à notre appel hebdomadaire du CPWG. J'espère que ma ligne sera suffisamment stable pour ne pas être coupée. Mais parfois, ce genre de choses arrive, donc Hadia Elminiawi reprendra le flambeau si besoin.

L'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui est assez chargé. Mise à jour des révisions politiques pour le processus de candidature des candidats ; ensuite, mise à jour des commentaires politiques avec différentes ratifications. Le temps passe à une vitesse lumière, donc il faut absolument finaliser ces points et c'est Hadia et Chantelle qui vont nous présenter ce point. Ensuite, nous aurons Jonathan Zuck en vue de ce que fera l'At-Large à l'ICANN76, questions pour les discussions bilatérales, points saillants, etc. ; bref, tout ce qu'il faut préparer en avance avant les conférences de l'ICANN. Ensuite, mise à jour des procédures ultérieures pour l'ODA, l'évaluation de la conception opérationnelle, avec Jonathan Zuck. Et Holly Raiche va nous faire une brève présentation sur les budgets de l'ICANN. Vous savez que le groupe de travail finances et budget se réunit et vient nous faire rapport ici. Et comme on dit en français, l'argent est le nerf de la guerre.

Voilà le programme pour aujourd'hui. Je vais maintenant faire une pause pour voir s'il y a des demandes de modifications ou d'ajouts à cet ordre du jour. Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. Je vais parler au nom de Michael Palage.

Sous le point divers, par rapport à un avis potentiel de l'ALAC au Conseil d'Administration, il y a une étude sur l'espace TLD étant donnée la récente décision sur le PAR et .info. Il faudrait peut-être traiter ce point sous divers et avoir une conversation lorsqu'on le pourra.

MICHAEL PALAGE :

Merci Jonathan. Et si on a le temps, j'aimerais expliquer ce point. Merci de l'avoir soulevé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Jonathan, merci Michael. On va ajouter ce point sous divers, ce qui veut dire qu'on a un ordre du jour très chargé.

Je ne vois pas d'autres mains levées, donc passons aux points d'action de la semaine dernière et des semaines précédentes. Vous noterez qu'ils

sont tous finalisés, tous prêts pour commentaires finaux par rapport aux rapports initiaux.

Tout ce qu'on devait faire a été fait, donc on va passer au point suivant pour essayer de gagner quelques minutes, en passant au processus d'élaboration de politiques de la politique de transfert. C'est Steinar Grøtterød qui va nous présenter ce point.

STEINAR GRØTTERØD :

Bonjour à tous. Très brièvement, point sur la réunion d'hier.

On a passé beaucoup de temps à passer en revue et à parler du diagramme. C'est le représentant d'ICANN Org, Berry, qui nous a présenté cela. Il y a eu toute une série de questions qui seront mises à jour et c'est une bonne manière de comprendre ce processus et les références faites à la recommandation présentée par le groupe de travail PDP. Lorsque ceci sera fait, je pourrai le présenter au groupe de travail.

L'autre partie de la réunion a été consacrée aux recommandations 16 et 17 de la petite équipe. Vous vous souviendrez qu'il s'agit des questions liées au blocage de transfert après un enregistrement initial ou après un transfert réussi entre bureaux d'enregistrement. Le petit groupe a un petit peu inversé la proposition initiale en disant qu'il n'y aurait pas de possibilité de blocage de transfert pour les bureaux d'enregistrement à

permettre après l'enregistrement initial. Ceci est pour la recommandation 16.

Toutefois, pour la recommandation 17, il y a une proposition qui n'a pas encore été finalisée au sein du groupe de travail pour le bureau d'enregistrement de renoncer au blocage de transfert s'il y a un lien établi entre le titulaire de nom de domaine et le bureau d'enregistrement, à savoir relation comprise comme le titulaire de nom qui a différentes relations avec les noms de domaine en lien avec le bureau d'enregistrement gagnant et veut en avoir d'autres. Donc, il a l'option de renoncer au blocage de transfert.

Étant donné qu'il n'y a pas eu de commentaires par rapport aux questions, ma proposition, c'est de maintenir les choses en l'état pour l'instant et ne pas soumettre de commentaires pour l'instant. Ce n'est pas nécessaire d'après moi, parce que selon mes recommandations par rapport aux différentes questions – et j'espère que ça va dans le sens de ce que pensent les membres At-Large –, je pense que cela ne mérite pas qu'on y passe trop de temps. Donc, voilà mon rapport et mes commentaires. Je ne vois pas de mains levées, alors on va gagner du temps.

DANIEL NANGHAKA : J'aimerais intervenir.

STEINAR GRØTTERØD : Excusez-moi Daniel, je n'avais pas vu votre main levée. Allez-y. Oui, je vous entends, allez-y Daniel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je vous entends tous. Peut-être que Daniel ne vous entend pas.

DANIEL NANGHAKA : Est-ce qu'on m'entend ?

MICHELLE DESMYTER : Oui.

DANIEL NANGHAKA : Alors, excusez-moi.

Steinar a dit que le groupe de travail semblait parvenir à un consensus par rapport aux différentes recommandations. Et par rapport à l'At-Large, notre position a été clairement établie dans les discussions et les choses semblent avancer dans le bon sens. Donc, on devrait avoir fini sous peu notre rapport qu'on pourra ensuite vous soumettre. Voilà ce que je souhaitais ajouter.

STEINAR GRØTTERØD : Merci Daniel.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Très bien, alors je peux vous céder la parole, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steinar, merci Daniel de cette mise à jour très efficace.

Ce qui veut dire qu'on peut maintenant passer à la discussion sur les génériques fermés. C'est Greg Shatan et Alan Greenberg, me semble-t-il, qui devaient intervenir.

MICHELLE DESMYTER : Greg est là.

GREG SHATAN : Oui, je suis là. J'active ma vidéo. Excusez-moi, mon fond d'écran remonte à l'appel des responsables ODA.

On a commencé à étudier. On ne s'est pas réuni cette semaine. Enfin si, il était 7 h 30 du matin un jour férié aux États-Unis pour parler de la

question d'intérêt public, savoir si cela relève de l'intérêt public ou pas, la question des différentes questions qui ont été posées et ce qui pouvait constituer ou pas un générique fermé. On a eu beaucoup de discussions à partir de cela et beaucoup de questions posées, en particulier par ce groupe, parce qu'il y a eu quelques préoccupations ou en tout cas un manque de communication ou de compréhension par rapport au fait qu'Alan et moi-même – en tout cas, je partage le document explicatif qui a été utilisé lors de la réunion et on ne savait pas, d'après les règles non écrites s'il y avait coprésidence ou pas.

Le résultat, c'est qu'on a établi un protocole pour présider le groupe avant qu'il y ait une présidence en tant que telle, puisque l'idée, c'est qu'il y ait liberté d'échanges et de discussions, conformément aux règles non écrites. En particulier, il y a eu des discussions pour savoir si c'était un intérêt public mondial qui soit suffisamment complet ou si cela pouvait relever d'un intérêt public, quel qu'il soit, intérêt public niche ou autre. Et l'avis qui figure dans le communiqué de Pékin du GAC ne mentionne que l'intérêt public et non pas l'intérêt public mondial.

Mais l'intérêt public mondial ou plutôt ce dont on parle, surtout récemment, c'est que le Conseil d'Administration a de l'intérêt public qu'ils utilisent pour définir ce qu'est l'intérêt public et on nous a demandé spécifiquement de voir si ce cadre de l'intérêt public mondial pourrait s'appliquer aux génériques fermés.

Ce sont les débats que nous avons eus et ce n'est pas encore du tout résolu. La semaine prochaine, le temps passe très vite, nous aurons une

réunion en présentiel à Washington et je serai présent avec pratiquement tous les participants.

Hadia, je vois que vous avez levé la main. Allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

Par rapport à l'intérêt public, nous parlons d'intérêt public mondial, c'est ce que nous recherchons. Je crois qu'on pourrait considérer l'intérêt public même s'il n'est pas mondial néanmoins. Pourquoi est-ce que cela doit être obligatoirement l'intérêt public mondial ?

Deuxième question. En ce qui concerne le cadre de référence du Conseil d'Administration de l'ICANN, est-ce que c'est un cadre de référence pour l'intérêt public mondial ou pour l'intérêt public ?

GREG SHATAN :

J'ai vu la main d'Alan également ; je vais donner la parole Alan tout d'abord.

ALAN GREENBERG :

Je n'ai pas vraiment les réponses complètes à ce cela. Je crois que pour le cadre de référence du Conseil d'Administration, c'est un petit peu différent, c'est pour l'intérêt public. Je pense que c'est plus proche de

l'intérêt public mondial. Mais l'avis du GAC, on parlait d'intérêt public et maintenant au GAC, on utilise plus souvent le terme « mondial ». Donc, je crois que dans notre groupe, nous allons peut-être repousser un petit peu cela lorsque l'on parle d'intérêt public mondial, parce qu'il y a beaucoup d'intérêt public mondial qui rentre en compétition, différentes sociétés, différents pays de par le monde alors que l'intérêt public est beaucoup moins controversé que l'intérêt public mondial, parce que nous risquons d'avoir beaucoup de concurrence au niveau de l'intérêt public mondial. Et nous avons reçu un courriel récemment qui nous indique qu'ils ont du mal à comprendre les exemples qui ont été donnés, même pour tout simplement l'intérêt public. Donc, c'est une question de définition qui est assez complexe.

GREG SHATAN :

Merci Alan, merci de votre excellente réponse.

Christopher Wilkinson.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Greg.

Je comprends ce qu'a dit Alan et ses inquiétudes. Je pense qu'on peut résoudre cela au cas par cas. Je ne suis pas en faveur de maintenir ce concept d'intérêt public mondial parce que très facilement, cela peut passer à un débat et des décisions où l'intérêt public ne sera pas

mondial, ne sera pas pris en compte. Cela ne signifie pas qu'on doit mettre de côté l'aspect d'intérêt public pour les génériques.

Je ne sais pas si je vais être distrayant, mais j'ai découvert quelque chose récemment. J'ai beaucoup parlé des protections des noms géographiques qui ne sont pas toujours adéquates. En Suisse par exemple, une des propositions que j'ai lues, c'est que la Suisse demanderait le nom de domaine .suisse mais pas au niveau du nom géographique parce que les protections ne seraient pas adéquates. Ils pourraient, donc, demander un générique fermé. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Est-ce qu'il y a plus de protection pour les noms géographiques ou si on les déclare comme des génériques fermés ? Merci en tout cas. On ne peut pas se permettre que le concept d'intérêt public soit utilisé pour surpasser l'intérêt public local qui existe déjà.

GREG SHATAN :

Merci. Je crois qu'Hadia a expliqué cela également. On n'a pas besoin de se répéter. Merci beaucoup, Christopher.

Je voulais mentionner brièvement que .suisse, c'est un gTLD pour le moment. Ce serait donc au deuxième niveau qu'on aurait cette politique où on analyserait les droits des noms géographiques. Je ne sais pas si ce serait un nom géographique en tant que tel, mais en tout cas, ce serait une indication géographique.

Je suis d'accord, l'intérêt public mondial et l'intérêt public, il y a des écueils à ce niveau. Quelle que soit la manière de traiter cela, il ne faut pas perdre de vue le concept d'intérêt public sans néanmoins penser en

termes d'intérêt public mondial, parce que c'est le bien commun universel. Définir le bien commun universel, peut-être la protection de l'environnement, mais même à ce niveau, on n'a pas véritablement d'accord.

Comme Alan l'a mentionné, il y a beaucoup de compétition et de concurrence au niveau de l'intérêt public mondial. C'est très difficile à définir et on ne tombe pas d'accord sur beaucoup au niveau mondial. Il y a aussi la question des marques déposées, des marques très connues, extrêmement connues. Quel est notre point de vue a sur les marques très réputées ? Est-ce que c'est comme une vedette de cinéma ? On ne sait pas. Il y a des préoccupations à ce niveau et il y a des intérêts qui entrent en compétition. D'une manière ou d'une autre, il faut voir comment on traite cette question, avec quel aperçu, quel point de vue.

Nous avons encore besoin de faire beaucoup de partage d'informations. Et dans notre groupe, je crois que nous avons bien avancé. Il y a encore quelques points néanmoins à analyser et nous allons continuer à travailler, à creuser sur ce point d'intérêt public et ce concept.

Je sais que je ne me base pas véritablement sur des faits, mais j'ai essayé de vous indiquer où nous en sommes dans notre groupe de travail. Nous aurons ces réunions de jeudi et de vendredi prochain et je pense qu'on pourra beaucoup avancer à ce niveau-là. Je pourrai effectuer des rapports à ce sujet. Là, on est en train de faire un prologue à ce marathon de deux jours que nous aurons d'ici peu.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Greg, merci de cette excellente mise à jour sur les génériques fermés. Je dirais qu'au niveau de la célébrité, il y a une entreprise qui propose 15 \$ pour devenir célèbre.

Parlons maintenant un petit peu du groupe pour le soutien aux candidats. Est-ce que nous avons peut-être une mise à jour ? Maureen Hilyard et Sarah Kiden ont beaucoup travaillé à cela. Elles attendent toujours une participation accrue à cela.

MAUREEN HILYARD : Merci Olivier. C'est exactement cela.

Nous avons un bref rapport aujourd'hui. Ce n'est pas très différent par rapport à ce qu'on a vu la semaine dernière, mais pour résumer un petit peu, si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas.

Il y a le document At-Large qui est un document de référence. Je voudrais le mettre à l'écran et j'aimerais revenir un peu en arrière. Nous avons besoin d'avoir plus d'informations sur les prestataires pour la réunion. Nous avons un document Google qui a été préparé pour parler de ce soutien aux candidats. Chantelle nous a aidés à faire ce résumé du cadre de référence. Nous avons une section sur les différentes tâches où vous pouvez fournir des commentaires aussi.

Voici donc le tableau. Vous pouvez fournir des commentaires sur les différents critères. Ces critères ont déjà été fixés en ce qui concerne le soutien aux dossiers de candidature pour les gTLD. Ces critères se trouvent dans le rapport final SubPro. Je vous suggère d'utiliser ce tableau pour vous poser des questions, voir les catégories en haut. Nous avons les différentes priorités. Cela nous permet de nous concentrer sur le GGP.

Mais ceci est pour vous rappeler un petit peu que le GGP est très limité au niveau de son envergure. Par exemple, le point 17, c'est seulement des recommandations et nous nous concentrons là-dessus. Ce sont des recommandations. On en a déjà beaucoup formulé. Ce sont des recommandations que nous donnons. Mais nous aimerions une participation accrue de vous tous. Je sais que c'est un document intéressant pour vous. Pensez donc à ces recommandations que vous pourriez faire, mais rappelez-vous qu'on ne peut pas changer les politiques qui sont déjà définies.

Nous allons maintenant pouvoir repasser à la présentation, à la diapo PowerPoint. C'est pour vous donner un petit peu plus d'idées sur quoi on se concentre. Il ne s'agit pas de dire très clairement quelles sont les orientations par rapport aux différentes catégories, non. La recommandation faite par SubPro, c'est qu'il faut montrer que les orientations qu'on donne vont permettre d'améliorer la situation par rapport à ce qui s'est passé la dernière fois, c'est-à-dire qu'il faut améliorer au niveau de la sensibilisation, de l'évaluation de la candidature et des éléments d'évaluation du programme.

Il faut qu'il y ait des orientations en termes de mise en œuvre. Il faut qu'il y ait une amélioration par rapport aux résultats de ce GGP, processus d'orientation de la GNSO. Il faudrait que les activités de sensibilisation aient lieu bien en amont de l'ouverture des candidatures et on a besoin de plus de temps pour promouvoir des connaissances ou des informations et diffuser ces informations par rapport au programme.

Ensuite, la section 13 qui concerne la communication indique que la période de communication devrait commencer au moins six mois avant la période de présentation des candidatures. Ceci vient de notre orientation.

Notre rôle va réellement – et je vais vous demander la diapo suivante, s'il vous plaît – consister à se concentrer, il n'y a eu encore une fois qu'une seule réunion, sur la sensibilisation et l'éducation. Là encore, il y a différentes catégories et les questions qui se posent, par exemple, qui va collecter les données, etc., quelles sont les techniques qui vont être utilisées pour mesurer comment nous allons mesurer les améliorations et les progrès et ce qu'a dit Jonathan la semaine dernière, qu'est-ce que veut dire que le succès, qu'est-ce que représente le succès.

Nous, on pourrait dire : « On a des mesures en place et on nous a délégué le rôle d'experts. » Il ne s'agit pas simplement de nous donner des techniques pour mesurer, mais nous dire ce à quoi on devrait s'attendre et comment les choses pourraient fonctionner.

J'aimerais réellement que les membres du CPWG, les membres de l'At-Large nous aident là-dessus et contribuent là-dessus, parce que c'est une discussion réellement difficile.

Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Merci Maureen.

J'ai le sentiment de répéter toujours la même chose là-dessus et je m'en excuse, mais une fois encore, je pense que... Excusez-moi, on n'entend pas ?

MAUREEN HILYARD :

Oui, je vous entends.

JONATHAN ZUCK :

En fait, il faut absolument définir le succès et celui de haut niveau, parce que notre définition du succès, est-ce que c'est qu'il y a plus de gens qui entendent parler du programme ou est-ce que c'est le fait qu'un candidat ait un TLD qui lui soit délégué ?

INTERPRÈTE : Il y a des interférences sur la ligne.

JONATHAN ZUCK : Et lorsque cette question a été posée, beaucoup de gens ont répondu qu'il y aurait beaucoup plus d'éléments de succès réunis si on rassemblait tout cela plutôt que s'il y avait plus de gens qui rejoignent ce programme. Et je pense que c'est essentiel de répondre à la question de savoir si on a une définition très claire de ce que veut dire le succès pour les régions faiblement desservies.

Voilà, une fois encore, j'en suis désolé, mais je le répète.

MAUREEN HILYARD : Oui et je comprends tout à fait ce que vous dites. Si vous regardez ce document ici, le document avec lequel on travaille, vous voyez qu'il y a des petites couleurs orange qui nous permettent de faire des commentaires. Moi, j'ai regardé ce que disaient les membres de notre groupe, quels étaient les commentaires qui étaient faits, et personne n'a fait de commentaires. Donc, j'ai posé moi-même les questions : qui sensibilise-t-on ? Est-ce qu'il y a différents niveaux de succès en fonction du fait de savoir s'il s'agit d'un nouveau candidat ou s'il y a une centaine de gTLD qui sont achetés par quelqu'un par rapport à une personne qui chercherait un TLD ? Voilà, c'est le genre de choses qu'il faut savoir pour définir le succès.

ALAN GREENBERG :

Deux choses.

D'abord, vous avez insisté sur le fait que le programme devait faire la publicité de ce programme bien avant le lancement de la série. Je me souviens lors de la première série, une décision a été prise consciemment en disant : « Non, il ne faut pas en faire la publicité » parce qu'il y avait une grande résistance au fait de créer ce programme. On a finalement obtenu que ce programme soit créé, mais lorsque ce programme a finalement été créé, je crois que la série avait déjà été lancée. Donc, il faut bien comprendre l'historique un petit peu et comprendre pourquoi la dernière fois, cela n'avait pas été le cas.

En termes de mesure de succès, je ne sais pas comment on va pouvoir trouver des mesures de succès. Définir des mesures d'échec, c'est beaucoup plus simple. Et d'une manière générale, on a tendance à dire que la dernière série, c'était un échec cuisant parce qu'il n'y a eu que trois enregistrements et les autres n'ont pas rempli les critères. Clairement, c'est une mesure d'échec. Mais comment pouvons-nous mesurer le succès ? Cela, j'en suis moins sûr. Mais clairement, il y a des chiffres qu'on ne veut pas retrouver.

Souvenez-vous, on ne sait absolument pas combien d'enregistrements on va avoir cette fois-ci, si c'est 600 ou 4 000. Donc, se mettre d'accord sur des chiffres absolus, ceci peut s'avérer très difficile, et trouver des

mesures de succès plus plutôt que des objectifs de succès, cela pourrait être plus simple.

MAUREEN HILYARD : Merci. Oui je vais bien noter vos commentaires en analysant la transcription de cette réunion.

Attendez, je vois qu'Olivier a la main levée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Maureen. J'avais une question sur ce que vous avez dit. On parle de mesures de succès, mais qu'en est-il des tendances de succès ? Si la tendance est meilleure que celle qu'on avait auparavant, est-ce que c'est en soi un succès ?

MAUREEN HILYARD : Oui, tout à fait. Les tendances, en fait, on en a parlé, mais voilà les critères qu'on nous a donnés et on n'a pas vraiment eu l'opportunité d'en parler et on n'a pas eu l'occasion d'entrer dans le détail du document-cadre lui-même. Mais Cheryl et moi allons nous assurer que nos contributions seront faites.

JONATHAN ZUCK :

Excusez-moi, je suis un vieux disque rayé, mais si notre objectif est d'avoir trois candidatures des régions faiblement desservies, c'est notre objectif, alors on va concevoir un autre programme tout à fait différent de celui qu'on concevrait si notre objectif était de faire la publicité, que notre programme soit plus connu. Si ceci représente le succès, alors il faut travailler plus dur et faire connaître ce programme.

Si notre objectif, c'est que les candidats puissent obtenir avec succès les TLD qu'ils demandent grâce au programme et qu'ils proviennent de régions faiblement desservies, alors, cela est un succès parce qu'il faut utiliser l'argent que nous donne l'ICANN pour attirer les candidats, les aider et là, c'est un tout autre exercice si le succès d'une candidature est réellement notre objectif.

MAUREEN HILYARD :

Merci.

Holly.

HOLLY RAICHE :

Pour répondre à Jonathan, peut-être qu'il y a des raisons très sérieuses pour lesquelles les gens présentent leur candidature. Et peut-être que le succès, c'est de comprendre pourquoi les gens ne présentent pas leur candidature et ce qu'on peut faire pour surmonter ces difficultés. Je pense qu'on pourrait également se poser ce genre de questions.

MAUREEN HILYARD : Très bien.

Alan.

ALAN GREENBERG : Très rapidement. Il doit y avoir deux aspects du succès : l'un, c'est si les gens présentent leur candidature et deuxièmement, s'ils y arrivent, parce qu'il y aura peut-être beaucoup de gens qui vont présenter leur candidature, mais très peu ou personne ne va réussir avec succès à remporter leur candidature. Donc, ce sont deux choses différentes. Il faut voir le taux de candidature, oui, mais le taux de réussite aussi, c'est-à-dire que ces candidats soient éligibles pour obtenir un soutien. Peut-être que le succès de la candidature en soi, ce n'est pas suffisant, mais plutôt le succès pour être éligible. Cela, clairement, c'est un critère de réussite.

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci. Et je crois qu'être éligible oui, effectivement, c'est un critère.

ALAN GREENBERG : La dernière fois, on était tellement préoccupés par le fait que les critères étaient élevés que la plupart des gens ne pouvaient pas les atteindre, il y a beaucoup de gens qui ont renoncé à présenter leur candidature parce qu'ils savaient qu'ils ne pouvaient pas respecter ces critères.

MAUREEN HILYARD : Très bien merci.

Michael.

MICHAEL PALAGE : Merci.

J'ai travaillé sur les IDN de premier niveau lors de la dernière série et malheureusement, aucun de ces TLD n'a été lancé. Je pense que c'est intéressant parce qu'ils ont remporté un domaine chacun et je pense que ceci soulève une autre question de nature économique. Demander un TLD lorsqu'il y a beaucoup d'argent en jeu vous permet d'avoir beaucoup plus de chances d'opérer ce TLD. Cela a été mentionné dans la décision IRP, à savoir comment l'ICANN a différentes dispositions avec différents acteurs.

Si vous avez un TLD de 25 000 \$ par an alors que d'autres ne paient que 500 \$ par an ou 5 000 \$ par an ; pourquoi je dis cela ? Parce que si on

regarde les commentaires sur la série antérieure, l'une des recommandations du GAC parlait de réduire les frais en cours pour les opérateurs de registre. Je pense que se concentrer sur ce que coûte de présenter une candidature plutôt que de voir ce que ça coûte que d'opérer un TLD, c'est beaucoup plus important et peut-être que c'est quelque chose qui mérite d'être examiné dans cet écosystème général.

Merci.

MAUREEN HILYARD : Cela veut dire que nous devons développer de nouvelles politiques.

Eduardo, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, on vous entend Eduardo, mais je voulais dire que vous serez le dernier à intervenir parce qu'on est un petit peu en retard.

EDUARDO DÍAZ : Je serais rapide.

Je suis d'accord avec Jonathan. Si on veut mesurer quelque chose, nous pouvons dire que trois personnes qui se sont présentées et qui sont

acceptées vont être un succès. On peut mesurer très facilement avec des chiffres, avec des indicateurs de succès. Il faut voir en effet les frais, voir si le dossier de candidature est difficile à remplir également.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup, Eduardo.

Nous en avons terminé avec cette discussion. Merci de vos contributions en avance sur ce document Google que vous pouvez remplir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Nous sommes un petit peu en retard, donc nous devons avancer et nous allons avancer un petit peu plus vite.

Nous allons passer maintenant aux mises à jour sur les commentaires des politiques avec Hadia Elminiawi et Chantelle Doerksen.

CHANTELLE DOERKSEN : Je serai rapide sur ce que nous faisons et ce qui vient d'ouvrir. Et je donnerai la parole à Hadia.

Nous avons une déclaration qui est en ratification. C'est le rapport initial sur les mécanismes de révision des PDP de la ccNSO. Hadia est rédactrice de cela.

En ce qui concerne le budget pour les opérations pour les années fiscales 2024-2028, c'est ouvert, donc si cela vous intéresse, vous avez un espace de travail que vous pouvez voir pour le budget.

Ce qui est nouveau depuis vendredi, c'est une procédure proposée pour sélectionner une chaîne de premier niveau pour utilisation privée. C'est un nouvel espace de travail. On peut en parler. Je suis sûre que vous avez des commentaires à faire à ce sujet.

Je vais maintenant passer la parole à Hadia qui va nous en dire plus sur ce qui nous attend.

HADIA ELMINIAMI :

Merci beaucoup, Chantelle. Je vais vous donner un petit peu d'informations sur cette procédure proposée pour la sélection d'une chaîne de domaine de premier niveau pour l'utilisation privée.

À la base, en septembre 2020, le SSAC a publié un avis sur l'utilisation privée de TLD et l'avis recommandait qu'une chaîne soit réservée au premier niveau dans le DNS pour l'utilisation privée. Cette utilisation privée, ce TLD, ne sera jamais déléguée dans la racine. Actuellement, il y a beaucoup d'entreprises et prestataires qui ont utilisé des TLD de ce

domaine, donc des TLD présents dans la zone racine, et c'est uniquement pour l'utilisation privée, pour une entreprise par exemple. Pour le moment, la recommandation pour ceux qui utilisent des étiquettes privées, c'est de lancer un domaine.

En raison de la nature décentralisée du DNS, on ne peut pas empêcher l'utilisation ad hoc d'un TLD. Nous avons des chaînes explicitement privées qui pourraient permettre de limiter cet usage. L'avis ne recommande pas une chaîne spécifique, mais fournit des critères. Donc, pourquoi est-ce que privé n'implique pas dans la zone publique ? Parce qu'ils l'utilisent de manière privée. Vous ne voulez pas être présent dans le domaine public pour des questions de collision de noms par exemple. Si vous l'utilisez de manière privée et s'il y a eu une erreur, cela part dans le domaine public et là, vous allez avoir une collision de noms avec des TLD délégués par l'ICANN.

Il peut y avoir des compromis au niveau de la confidentialité et cela peut être résolu de manière externe. Vous voulez que les TLD ne soient pas présents au niveau public, parce que nous avons la collision des noms et la sécurité.

La procédure proposée ici provient de l'IANA aussi : c'est d'avoir diverses chaînes qui soient sélectionnées et l'IANA publierait un document indiquant ces sélections et ensuite, il y aura une période de commentaires publics sur cette sélection et ICANN Org pourra préparer une résolution pour approbation par le Conseil d'Administration. C'est la procédure et il y a un espace de travail At-Large sur cette procédure.

Allez visiter cet espace de travail At-Large sur cette procédure proposée, effectuez des commentaires et décidons de voir si nous voulons commenter publiquement à ce niveau sur la procédure, pas sur l'avis.

Ceci se termine le 28 février, donc on a du temps, mais je vais m'arrêter ici et voir s'il y a des questions ou des commentaires. Je ne vois pas de demandes de prise de parole ou de mains levées, donc je pense que nous en avons conclu avec cela.

Nous avons des procédures à venir qui ne sont pas encore ouvertes, des périodes de commentaires publics pas encore ouvertes, par exemple pour les règles de génération d'étiquettes pour certaines langues au second niveau. Il y a d'autres commentaires publics. Je ne les vois pas pour le moment sur l'écran.

Merci Chantelle, je vous redonne la parole. Je crois qu'on a terminé avec cette section et je vais maintenant redonner la parole s'il n'y a pas de commentaires ou de questions. Je ne vois pas de mains levées, donc je vais donner la parole à Jonathan pour qu'il nous parle de la réunion de l'ICANN76.

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia.

On continue à travailler sur l'ICANN76. Il y a eu un rapport sur les séances plénières, les recommandations d'amélioration du modèle

multipartite. Ceci va être une séance plénière à la suite des recommandations, notamment sur l'évaluation du processus ODP et les implications pour la participation de la communauté. On va gérer nous-mêmes cette séance. Nous serons les hôtes, l'At-Large sera l'hôte de cette session plénière. Nous devons organiser cela et j'espère qu'Alan et Justine vont pouvoir m'aider également et voir qui nous pouvons faire participer et inviter pour qu'on ait un débat sur ces thématiques au niveau de toute la communauté.

Il y a également un débat sur une piste de travail pour l'ICANN76. Il y a un compromis proposé par ICANN Org, soit d'avoir deux séances rajoutées au calendrier, une durant la semaine de préparation et une autre pendant le week-end avant la réunion de l'ICANN. Il n'y a pas encore de thèmes sur les procédures ultérieures, mais c'est en attente. Nous allons voir quelles seront ces séances et voir si elles sont mises au calendrier. Je ne sais pas s'il y a des propositions d'amendements là-dessus. Pour le moment, voilà où nous en sommes par rapport à l'organisation d'ICANN76.

En ce qui concerne ce dont on pourrait parler pour se préparer, il y a des questions potentielles pour le Conseil d'Administration. Ils aimeraient voir les questions en avance. Aujourd'hui, nous pourrions parler de ces questions à poser au Conseil d'Administration qu'on va retrouver en présentiel à Cancún. Est-ce qu'il y a des suggestions ou questions sur ces thématiques et questions présentées au Conseil d'Administration à l'ICANN76 ? Est-ce que certaines personnes ont des idées qu'ils voudraient présenter ? Vous pouvez voir que pour le moment, nous

avons juste une mise à jour des avis de l'ALAC, c'est toujours quelque chose que nous avons dans ces réunions. Mais quelles sont les autres thématiques ? Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Jonathan.

Ce n'est pas vraiment une question de politique, mais je pense que nous devons demander au Conseil comment nous allons avoir une consultation de la communauté pour le travail de l'ICANN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, excellente suggestion, Sébastien. Je crois que c'est tout à fait possible de le rajouter comme thème.

Michael.

MICHAEL PALAGE : Merci Jonathan.

Je crois qu'on a beaucoup parlé dans le chat des considérations économiques, donc peut-être qu'on va continuer à parler un petit peu plus de ces thèmes économiques. Je pense que toute la communauté

pourrait être intéressée par cela. Nous pourrions avoir un thème qui pourrait être abordé à ce sujet. Comme l'a dit Holly dans le chat, je crois qu'entre février et avril, nous avons une réévaluation stratégique et je crois que le plan quinquennal pourrait être éventuellement modifié. C'est quelque chose qui pourrait s'aligner avec la période de commentaires qui existent et on pourrait peut-être avancer cela. Cela dépend un petit peu de l'évolution ces prochaines semaines de ces thématiques économiques et budgétaires.

JONATHAN ZUCK :

Autre excellente suggestion, merci Michael.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Hadia.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Jonathan.

Parmi les priorités du Conseil d'Administration pour 2023, il y a le développement ou la mise en place d'un programme de subvention ou d'aide. Peut-être qu'il faudrait aborder avec le Conseil d'Administration la question des produits des enchères et comment ils réservent l'allocation de ces subventions, quels sont les critères appliqués et quelle est leur idée par rapport à cela.

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia. Oui, avoir une idée de leurs intentions là-dessus, ce serait une bonne idée, parce qu'il y a beaucoup de gens au sein de la communauté At-Large qui sont intéressés par ce programme de subventions et souhaiteraient se porter volontaires pour bénéficier de ces subventions. Donc merci, c'est une bonne idée, Hadia.

Michael, je pense que vous avez oublié de baisser votre main. Holly, allez-y. Holly, on ne vous entend pas si vous parlez.

HOLLY RAICHE :

Oui, excusez-moi.

J'en ai déjà parlé et il y a toute une page Web sur ce programme de subventions. Ce qu'on sait, c'est que la première année, il y aura un million. Il y a toute une série de critères, de suggestions par rapport aux thématiques, mais pas grand-chose. Je serais ravie d'en parler à la prochaine réunion parce que je vous invite tous à regarder le site Web, il y a beaucoup d'informations. Et si on veut parler des fonds disponibles, j'ai déjà fait une présentation là-dessus, donc je serais ravie de vous la présenter.

JONATHAN ZUCK : Très bien Holly, très bonne nouvelle. Alors, peut-être qu'on pourrait vous demander de bien vouloir faire une petite analyse de ces informations. Si vous étiez une personne intéressée et que vous souhaiteriez demander cette subvention, connaître les critères à remplir pourrait être utile ; il serait utile d'avoir toutes ces informations et de pouvoir ensuite soumettre toutes ces questions au Conseil d'Administration.

HOLLY RAICHE : Oui tout à fait, il y a beaucoup de choses sur ce site Web, mais il manque également beaucoup de choses. Oui, tout à fait, je pourrais préparer cette présentation.

JONATHAN ZUCK : Très bien, merci.

Y a-t-il d'autres questions ou idées ? On a déjà une bonne liste de questions qui pourraient d'ailleurs être si riches qu'elles dépasseraient notre temps prévu de réunion avec le Conseil d'Administration. Si vous avez d'autres suggestions, si vous avez une liste de questions, n'hésitez pas à me l'envoyer par mail. Voilà, je pense qu'on en a fini avec l'examen de ce point.

Et autre chose, oui, effectivement, les points saillants de discussions pour At-Large. Chantelle travaille dur pour essayer de mettre en place un cadre de points saillants de discussion pour l'At-Large où on essaie de

maintenir une dynamique de points saillants de discussion en fonction de nos positions sur ces différentes thématiques. Ensuite, on peut y ajouter les points brûlants de discussion qu'on envisage pour la prochaine discussion. Chantelle, je ne peux pas vous obliger à intervenir, mais est-ce que vous voulez nous présenter ce cadre ?

CHANTELLE DOERKSEN : Oui, je vais répondre rapidement.

On travaille sur ce cadre à la lumière de ce qu'on a fait pour l'ICANN75 et par rapport à l'ODA sur les SubPro. L'objectif de ce cadre, c'est qu'il sera mis à jour à chaque réunion avec l'aide des responsables et peut-être qu'à un moment donné, cela pourrait évoluer sous la forme d'un document que les membres de l'At-Large pourraient utiliser pour leurs propres événements et non pas simplement pour les réunions de l'ICANN. Mais dans les prochaines semaines, je pourrai vous en dire un peu plus.

JONATHAN ZUCK : Très bien Chantelle, excellent travail et de gros efforts fournis sur ce travail.

Ensuite, espace de travail At-Large ICANN76. Est-ce que Chantelle voulait nous dire ce qu'on peut trouver sur cet espace de travail et partager le lien peut-être sur le chat ?

CHANTELLE DOERKSEN : Oui, bien sûr. Merci Jonathan.

Pour l'espace de travail At-Large de l'ICANN76, c'est quelque chose que Gisella et d'autres membres du personnel de l'ICANN ont élaboré. Il y aura des liens qui seront ajoutés par la suite vers les réunions avec les différentes parties prenantes. Si vous avez des thématiques que vous souhaitez aborder avec la GNSO par exemple, n'hésitez pas à nous contacter. Il y aura un espace également pendant la séance d'At-Large et du GAC.

Vous le savez, l'assemblée générale de LACRALO aura lieu samedi et dimanche et on travaille autour de cette assemblée générale pour y intégrer les principales réunions At-Large.

Je vais m'en tenir là.

JONATHAN ZUCK : Merci Chantelle. Oui, c'est un petit peu la page qui réunit toutes les informations de l'ICANN76. Ce serait une bonne chose que vous sauvegardiez cette page comme favori pour l'avoir sous la main facilement. Soyez vigilants, regardez et consultez régulièrement cette page.

Est-ce que vous avez des commentaires ou des questions ? Je crois que j'ai tout dit par rapport à l'ICANN76. Merci Olivier et Hadia.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, allez-y Hadia, je vais vous laisser un petit peu de travail.

HADIA ELMINIAWI : Merci. Merci Jonathan.

Passons au point suivant de l'ordre du jour, l'évaluation de la conception opérationnelle des procédures ultérieures. Pour cela, nous avons de nouveau Jonathan Zuck qui va présenter. Jonathan, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK : Très bien, alors j'y vais.

Les procédures ultérieures, bien entendu, c'est un grand sujet. Il y a eu un document énorme, le rapport final du groupe de travail sur les procédures qui a été élaboré. Maintenant, il y a un autre document-fleuve qui a été rédigé avec un avis sur la base de ce rapport. Ensuite, il y a eu l'évaluation de la conception opérationnelle qui a été faite par l'organisation ICANN pour voir quels étaient les défis et les difficultés qui se posaient en termes de mise en œuvre, on a analysé les

coûts, la faisabilité, les questions sans réponse, etc. Et ce document est énorme aussi, plus de 100 pages.

Ce qu'ont fait les différents responsables, c'est d'essayer de faire une analyse en profondeur de cet ODA, évaluation de la conception opérationnelle, pour voir s'il y a des questions qui n'avaient pas été traitées, des choses qui n'avaient pas été résolues par l'ODP par l'organisation dans la préparation de l'ODA et enfin s'il y avait de nouvelles questions qui avaient pu être soulevées après la publication de l'ODA, par exemple des suggestions par rapport à l'option 1, l'option 2, pour une préparation un peu plus complète que la préparation résumée ou synthétique.

Voilà les questions qui ont été rédigées et envoyées au Conseil d'Administration pour sa retraite à venir. Sachez qu'il y a trois catégories de questions, de problèmes, et on va s'inspirer de ce courrier pour fournir un avis supplémentaire par rapport aux procédures ultérieures à la lumière de notre analyse de l'ODA.

Voilà un petit peu ce qui se passe puisque l'ALAC est au milieu d'un processus d'approbation, est en communication avec le Conseil d'Administration. Mais finalement, rien de nouveau en termes de politiques. En fait, dans cette lettre, il s'agit simplement de reconnaître les erreurs qui ont été faites, faire part de nos préoccupations et de nos questions par rapport à l'ODA.

Christopher, allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Jonathan.

Je souhaitais confirmer et suggérer à tous de se montrer patients, parce que je vois que les membres de ce groupe font un travail très important, mais cela va prendre du temps. J'aimerais suggérer au président de maintenir ce point ouvert pour les deux, voire les trois prochaines réunions, pour qu'on puisse le voir, le revoir lors des prochaines réunions jusqu'à ce que l'on obtienne un consensus. Mais surtout, ne pas trop précipiter les choses, ne pas trop précipiter le mouvement parce que c'est quelque chose d'important et qui prend du temps.

Le document de référence auquel Jonathan a fait référence, peut-être que ce n'était pas nécessaire. Mais bon, sachez qu'il est tard et je vais aller me coucher.

JONATHAN ZUCK : Écoutez, passez une bonne nuit et ne rêvez pas trop aux noms géographiques.

L'un des problèmes potentiels qui se pose, c'est un peu la fausse dichotomie qui a été créée entre ces idées de deux enchères entre séries. Et l'idée de la part d'Org, c'était d'identifier ce qui serait une préparation courte pour de nouvelles candidatures par rapport à une préparation complète et ce à quoi la série pourrait ressembler. Et la

différence est claire : 18 mois par rapport à cinq ans. La communauté At-Large va probablement rejeter cette dichotomie et présenter une position plus nuancée en trouvant une solution de compromis entre ces deux chiffres, 18 mois et cinq ans, et trouver le moyen de réduire les coûts, de réduire le temps de préparation tout en nous assurant que les candidatures de la communauté des régions faiblement desservies et des IDN ne soient pas pénalisées. C'est un peu la priorité des membres d'At-Large. Voilà un petit peu ce qu'on veut analyser.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Je ne sais pas si c'est exact ou pas.

Très bien, c'était la mise à jour que nous voulions faire. Hadia, je vous redonne la parole.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Jonathan.

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions concernant les points soulevés par Jonathan ? Je ne vois pas de questions, donc nous allons passer au prochain point à l'ordre du jour, tout autre point. Holly a préparé une courte présentation sur les budgets de l'ICANN. On va pouvoir parler du budget pour les années fiscales 2024-2028. Holly, vous avez la parole.

HOLLY RAICHE :

Nous allons passer à la diapo suivante. C'est juste un rappel pour tout le monde.

Nous avons un processus actuellement de voir ce qui a été publié en décembre. C'était un document important avec trois points. Nous avons les budgets, les grandes lignes des budgets pour les années fiscales 2024-2028, plus de détails pour l'année fiscale 2024, avec les initiatives opérationnelles et les activités fonctionnelles.

Ce que je suggérerais, si vous vous intéressez aux chiffres, c'est d'analyser ce document pour l'année fiscale 2024. Ce qui est intéressant je pense, c'est de voir spécifiquement pour l'année fiscale 2024 le dernier document dans la série de documents qui ont été publiés. Nous avons donc ces informations sur les initiatives opérationnelles concernant le budget 2024. Cela fait deux ans que le groupe de travail se penche là-dessus, quelles sont les initiatives opérationnelles, si ce sont les choses les plus importantes pour l'ALAC.

Dans le modèle multipartite, la planification est extrêmement importante. Les prises de décisions sont importantes. Vous voyez ce qui est important et il y a des activités fonctionnelles, ce qui va se passer durant l'année fiscale 2024 pour mettre en œuvre ces initiatives opérationnelles. Ceci va être la clé pour comprendre ce que fait l'ICANN avec son argent dans le cadre de ces initiatives opérationnelles. Cela permet de mieux comprendre comment les fonds sont dépensés.

On a fait des commentaires dans le passé sur les initiatives. Premièrement, nous avons posé des questions sur les processus pour effectuer ces activités fonctionnelles et ce que l'on obtient véritablement avec ces activités. Vous avez deux liens sur la page que vous avez à l'écran. Vous avez un lien vers le document. Regardez la dernière question consacrée à l'année fiscale 2024, la dernière section. Vous avez un Google Doc également. Là, nous lançons un processus et avec ce Google Doc, nous essayons de préparer une réponse à ces budgets, de commenter sur ces chiffres, de voir si cela fait sens selon nous. La deuxième partie sera les commentaires sur les initiatives opérationnelles qui sont importantes pour l'ALAC et comment ces activités fonctionnelles sont en lien avec ces initiatives opérationnelles.

Pour revenir sur ce qu'a dit Michael tout à l'heure dans le chat, la prochaine phase, c'est de revenir vers le cycle de planification et une fois que nous avons terminé nos commentaires, et qu'ils sont soumis à la planification de l'ICANN, nous allons recommencer les débats avec le département financier et planification pour voir les stratégies pour analyser les budgets, pour effectuer des commentaires. Mais ce que je vous demande de faire maintenant, c'est de regarder le document, principalement l'année fiscale 2024, et de nous indiquer si ce budget pour 2024 soutient bien les initiatives qui sont importantes pour l'ALAC. Je ne sais pas s'il y a des commentaires.

Voilà les initiatives opérationnelles. C'est un rappel. Il y a deux ans, nous avons travaillé à cela. Maintenant, nous avons 11 parce que le numéro 3, c'était l'acceptation universelle qui a été absorbée au sein de l'ICANN,

les IDN, les noms de domaines internationalisés, et l'acceptation universelle. Maintenant, les initiatives opérationnelles qui sont importantes pour nous, c'est le MSM, le processus de prise de décision de l'ICANN en deuxième et la planification ; c'est ce qui est le plus important pour nous. Vous pouvez regarder ces initiatives.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Nous avons vu la manière dont cela fonctionne. On commence avec les objectifs stratégiques et les initiatives opérationnelles pour atteindre ces objectifs. Et nous avons les activités fonctionnelles dans cinq groupes principalement : le développement des politiques, le soutien à la mise en œuvre, l'engagement de la communauté. C'est en rapport avec les deux ou trois initiatives opérationnelles qui sont très importantes pour nous. Je crois qu'il faut bien comprendre ces initiatives et ces activités fonctionnelles pour voir comment on peut atteindre nos objectifs à l'At-Large.

Y a-t-il des questions ? Sinon, vous pouvez faire des commentaires.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Holly. Une note rapide sur votre présentation. Cela ne fonctionne pas, on ne peut pas cliquer sur le document Google, le lien hypertexte ne nous envoie pas au document Google, le lien n'est pas fonctionnel.

HOLLY RAICHE : Je vais demander au personnel, s'il vous plaît, de faire circuler le lien que nous avons. Il y a un autre point, Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est important de le savoir pour qu'on puisse avoir accès au document Google.

HOLLY RAICHE : Merci beaucoup de l'avoir indiqué.

Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup, merci de cette présentation. Nous en avons déjà parlé.

J'aimerais dire qu'ici, nous parlons d'activités, de propositions faites par le personnel également, mais cela ne discute pas véritablement du travail que nous devons faire. Nous devons faire une priorisation. J'aimerais que nous priorisions cela et que nous définissions les priorités. Par exemple, je ne vois toujours pas où se trouvent les différentes révisions concernant l'ICANN. On a beaucoup de travail à faire à ce niveau et ce n'est pas indiqué. Je ne sais pas si c'est budgété et si c'est déjà organisé.

marché, l'économie, les faits. Par exemple pour l'IRP, c'est les limites de prix. Est-ce que c'était justifié ? Quelle était la base pour ces décisions ? On ne connaît pas toujours les réponses à ces choses. Il y a eu une étude économique qui a été faite à un moment, nous ne sommes pas très clairs à ce niveau.

Si on continue à travailler pour l'intérêt public comme on l'a dit, est-ce que nous ne devrions pas baser nos décisions sur des études, des analyses et une véritable connaissance de l'impact que nos décisions auront ? Voilà où nous en sommes. Je ne suis pas un expert sur cet IRP, j'ai regardé les résultats mais je ne l'ai pas étudié à fond, pas comme Michael. Je ne sais pas si Michael est encore avec nous. Mais la question qui se pose, c'est est-ce que nous voulons avoir un point de vue plus global et pas seulement ce qui va impacter les utilisateurs individuels, mais ce qui est bon pour l'écosystème de l'Internet qui a un impact, en fin de compte, sur les utilisateurs finaux ?

Voilà où nous en sommes. L'étude IRP était un document très long, je n'ai pas encore eu le temps de l'analyser. Je crois que c'est quelque chose sur lequel nous devons nous pencher.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

Jonathan Zuck, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. Merci Alan.

Oui, je crois que cela vient de la révision CCT. Il y avait une exigence pour les bureaux d'enregistrement et les registres de participer à une étude économique et cette participation n'a pas toujours été effectuée.

Comme l'a dit la première révision CCT, je crois qu'il faut vraiment collecter des données d'ordre économique et analyser tout cela. Il faut qu'il y ait un cadre de référence pour l'analyse économique et cela doit inclure les différents marchés de revente par exemple des noms de domaine et voir si les politiques de l'ICANN sont en rapport avec cela, parce qu'on fait beaucoup de suppositions plutôt que de se baser sur des faits, sur des chiffres, sur des coûts en dollars. Je vois qu'il y a des chiffres importants à prendre en compte et je crois qu'on a besoin d'une analyse économique de la situation et du marché. Est-ce que nous ou d'autres voulons renforcer cette recommandation qui provient de l'IRP et qui mènerait donc à une analyse économique du marché ? Est-ce que nous voulons soumettre un avis à ce sujet ? Est-ce que nous voulons promouvoir cette étude économique ? C'est le lancement d'une conversation.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Merci.

En fait, j'insiste sur le fait que les études économiques ne sont pas magiques, les théories économiques non plus. On a connu une longue période où beaucoup de théories économiques faites par les pays et les grands groupes étaient mises à l'essai et on ne savait pas si cela allait fonctionner ou pas. Pour ce qui est des études économiques, vous trouverez différents groupes qui font différentes choses, donc ce n'est pas de la science. Mais pour l'instant, on travaille avec tellement d'incertitudes que cela ne fait pas beaucoup de sens en fait. Clairement, il faut faire mieux que ce qu'on fait actuellement et il semblerait que le Conseil d'Administration souhaite changer les choses, donc peut-être qu'il est temps maintenant de soulever ce genre de questions.

JONATHAN ZUCK :

Très bien, merci.

C'est tout pour l'IRP, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci à tous.

Je suis sûr que Michael va écouter l'enregistrement de l'appel et soulèvera peut-être cette question lors du prochain appel du CPWG. Voilà, c'était tout pour le premier point divers.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite ajouter quelque chose sous divers avant d'aborder la question de la date et de l'heure de la prochaine réunion ?

CLAUDIA RUIZ : Conformément au principe de rotation, le prochain appel aura lieu le 25 janvier à 13 h UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci beaucoup Claudia.

Je voulais ajouter quelque chose. Il y a eu une longue discussion sur le chat de cette réunion par rapport à la question soulevée par Michael, aussi bien au début de l'appel qu'à la fin de l'appel, et je vous invite tous à lire les échanges sur le chat, parce que c'est intéressant de voir les différents points de vue de la part de personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'intervenir parce qu'ils n'ont pas de micro sur leur ordinateur. Par exemple, certains disent que les études économiques, oui, c'est quelque chose de très complexe, mais elles sont très souvent fausses ou se trompent, également ce qui se passe en dehors du marché parce qu'il y a différents types de noms de domaine avec des

enregistrements hautement spéculatifs. Bref, c'est une question très intéressante et peut-être qu'à l'avenir, il faudrait avoir une séance spéciale sur cette question ou organiser un webinaire pour que notre communauté comprenne un peu mieux cette histoire de marché et après marché. Voilà, nous en sommes parvenus à la fin de cet appel.

Hadia, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

HADIA ELMINIAWI : Non, rien de mon côté. Merci à tous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Merci aux interprètes, merci à la personne responsable de la transcription en temps réel et merci au personnel d'avoir préparé cet excellent ordre du jour. On poursuit les échanges sur la liste de diffusion jusqu'à l'appel de la semaine prochaine. Et très bonne fin de journée ou soirée où vous vous trouviez. Merci. Au revoir.

CLAUDIA RUIZ : Merci à tous. La réunion est maintenant terminée. L'enregistrement est terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]